

CAHIER DES PRIX 2020

Notre fierté : être le seul Tour Opérateur à proposer le plus large éventail de formules & circuits pour tous les passionnés d'aventures, et le premier à allier **liberté & sérénité**, pour votre confort. Découvrez nos **5 formules** qui font notre réputation et notre succès depuis près de 20 ans :

1. Pourquoi choisir la Formule Accompagnée ?

- ◆ Pour le **transport de vos bagages** par notre guide/accompagnateur bilingue,
- ◆ Pour que **les passagers puissent souffler dans le van climatisé** si besoin,
- ◆ Pour votre **sérénité et tranquillité d'esprit** sur l'intégralité du circuit (assistance, traduction, logistique etc.), laissez-vous guider ...
- ◆ Pour ne **rien manquer sur le parcours** et **bénéficier de conseils et bons plans** que seul un passionné avisé peut transmettre,
- ◆ Pour la **convivialité d'un petit groupe** (5 motos en moyenne, 8 maximum),
- ◆ Le tout pour **profiter pleinement de ses vacances** dans les meilleures conditions possibles, **tout en restant maître de son voyage !**

CAR NOTRE CONCEPT EST BASÉ SUR UNE TOTALE **LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE** :

- ⇒ Pas de contrainte horaire,
- ⇒ Pas de file indienne,
- ⇒ Pas d'arrêt à la pompe en groupe imposé,
- ⇒ Dîners conseillés par votre accompagnateur (libre ou en groupe) etc. Bref vous faites ce que vous voulez mais en étant encadré.

Vous souhaitez bénéficier de tous ses avantages tout en restant exclusivement entre amis ou en famille ? Pas de problème, contactez-nous (01.47.46.09.58 ou info@amtpromotion.fr) pour **profiter d'un accompagnateur dédié à votre groupe uniquement** et bénéficier d'avantages tarifaires liés à une inscription anticipée.

2. Quelle différence avec la formule Mototour ?

- ◆ Une formule de voyage clés en mains avec le transport aérien, la location de la moto et l'hébergement :
- ⇒ Sans le transport de vos bagages, ⇒ Sans le guide/accompagnateur,
- ⇒ Départ à la date de votre choix.
- ⇒ Et sans les transferts aéroports / hôtels / aéroports,
- ⇒ Location moto en kilométrage illimité avec au choix les **assurances** : VIP (franchise à 2.000\$ ou 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité) ou **VIP-ZERO** (plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaisin inclus) ainsi que les frais d'abandon (si remise de la moto dans un autre centre de location qu'à la prise),

3. Et la formule Autotour ?

- ◆ Identique à la formule *Mototour* mais avec la location d'une voiture. Pour un voyage en toute sérénité, la location inclus la formule **"Fully Inclusive"** qui comprend :
- ⇒ Le **kilométrage illimité**, avec **assurances EP & CDW** (rachat de franchise et assurance au tiers jusqu'à 1M \$, selon destination),
- ⇒ **Toutes les taxes** (locales, aéroport, surcharges...), Pour votre confort, le véhicule est **pris à l'aéroport d'arrivée et rendu à l'aéroport de départ** (modifiable selon vos besoins).
- ⇒ **Conducteur additionnel offert** en Californie.

4. Et quand est-il des plus grands événements mondiaux ?

Nous avons été les premiers à organiser l'un de ces événements mondiaux. Notre Formule **"Events"** vous propose de découvrir, en voiture ou à moto, les événements les plus exceptionnels, avec un guide/accompagnateur (sauf mention contraire), tels que :

- ⇒ la **Bike Week** ou la **Biketoberfest** à Daytona Beach, ⇒ Ou encore le **Sturgis Rally** dans le Sud Dakota.
- ⇒ Retrouvez sur notre site internet d'autres événements à venir ainsi que notre annuelle **"Rock'N'Road Corsica"**.

5. Vous avez une idée précise de votre voyage et souhaitez voyager selon vos critères ?

Pas de problème ! Dans ce cas, optez pour un **"Voyage sur Mesure"** :

- ⇒ vous choisissez votre itinéraire, vos étapes et votre date de départ,
- ⇒ nous vous construisons vos vacances à moto, trike et/ou en auto pour découvrir l'Amérique et l'Australie selon vos désirs, tout en bénéficiant de nos conseils aguerris.
- ⇒ Pour cela, merci d'effectuer la demande directement sur notre site internet www.american-motors-travel.com, nous vous ferons parvenir un devis dans les meilleurs délais.

Depuis plusieurs années, nous vous faisons bénéficier des avantages tarifaires liés à une inscription anticipée.

Profitez vite de nos **offres exceptionnelles** (sauf Events, Voyage sur Mesure, Cuba, Mexique, Argentine & Australie) :

- Réduction de 3% pour toute inscription 6 mois avant le départ, sur nos forfaits uniquement,
- Réduction de 5% pour toute inscription 9 mois avant le départ, sur nos forfaits uniquement,
- Règlement échelonné chaque mois sans frais jusqu'à 45 jours avant le départ, avec un acompte de 300 € / pers au lieu de 30% du montant total du voyage (avec une inscription au moins 5 mois avant le départ).

Nous acceptons le règlement par **cartes bancaires** (Carte Bleue, Visa et MasterCard), **chèque**, **virement bancaire** ainsi que les **Chèques-Vacances (ANCV)**. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet et cliquez sur le logo correspondant.

Donnez des ailes à votre rêve et faites-en une réalité, en nous retournant au plus vite votre demande d'inscription.

Toute l'équipe d'American Motors Travel vous remercie pour votre confiance !

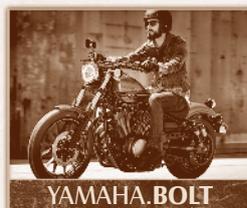
VOYAGE A MOTO EN FORMULE ACCOMPAGNEE OU MOTOTOUR

EN PETIT GROUPE (5 MOTOS EN MOYENNE) AVEC ACCOMPAGNATEUR PROFESSIONNEL BILINGUE OU EN INDIVIDUEL A LA DATE DE VOTRE CHOIX.

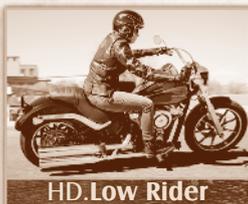
Prix par personne, en chambre double :	N/Jrs	Formule Accompagnée (avec transport bagages)			Mototour (en individuel)		Réductions		Supp. Individuelle
		Pilote	Passager	Dates Départ 2020**	Pilote	Passager	3 Pers.	4 Pers.	
ETAT UNIS									
• Jackpot Tours	10	3.670 €	2.230 €	10/04	3.140 €	1.690 €	-130 €	-200 €	670 €
• The Big Circle Tours	13	4.640 €	2.670 €	18/04	3.960 €	1.990 €	-200 €	-300 €	970 €
• Indian Tours	14	4.830 €	2.630 €	29/04	4.140 €	1.940 €	-130 €	-230 €	910 €
• California Tours	12	4.320 €	2.490 €	22/06	3.690 €	1.860 €	-180 €	-270 €	880 €
• Western Tours	15	5.220 €	2.790 €	02/05 & 02/08	4.470 €	2.050 €	-210 €	-320 €	1.050 €
• American Dream Tours	18	5.960 €	3.190 €	15/05 & 15/09	5.070 €	2.320 €	-270 €	-420 €	1.340 €
• Best of the West Tours (New)	19	6.520 €	3.470 €	02/06 & 02/10	5.580 €	2.530 €	-330 €	-500 €	1.560 €
• Pacific Coast Tours	17	5.790 €	3.240 €	03/07	4.890 €	2.360 €	-300 €	-450 €	1.410 €
• Far West Tours	15	5.560 €	2.920 €	19/07	4.750 €	2.090 €	-240 €	-370 €	1.170 €
• Rocky Mountain Tours (New)	17	6.290 €	3.480 €	04/07	5.350 €	2.540 €	-350 €	-530 €	1.630 €
• Colorado Tours	14	5.570 €	3.130 €	04/10	4.760 €	2.330 €	-300 €	-460 €	1.410 €
• Route du Blues Tours	15	5.550 €	2.790 €	19/07 & 11/10	4.750 €	1.990 €	-220 €	-330 €	1.080 €
• Magie du Sud Tours	13	4.580 €	2.550 €	16/03 & 25/10	3.920 €	1.890 €	-200 €	-300 €	960 €
• Route 66 Tours	16	6.330 €	2.770 €	06/06 & 16/08	5.450 €	1.890 €	-170 €	-270 €	920 €
• Route 66 & Parcs Nationaux Tours	17	6.570 €	3.050 €	04/07 & 01/09	5.590 €	2.090 €	-220 €	-340 €	1.120 €
• Florida Tours	10	Tarifs sur demande			3.150 €	1.590 €	-140 €	-220 €	720 €
• Heart Of Dixie Tours	15	Tarifs sur demande			4.770 €	1.880 €	-210 €	-320 €	1.030 €
• Nouveau Monde Tours	17	5.670 €	3.160 €	15/08	4.740 €	2.230 €	-310 €	-460 €	1.450 €
• New England Tours	12	4.490 €	2.710 €	02/09	3.820 €	2.040 €	-250 €	-380 €	1.160 €
CANADA									
• Québec Tours	11	Tarifs sur demande			3.140 €	1.460 €	-180 €	-270 €	830 €
• Canadian Dream Tours	12	3.570 €	2.320 €	01/08	2.950 €	1.690 €	-230 €	-350 €	1.090 €
• Grandeur Nature Tours	15	5.920 €	2.570 €	13/09	5.140 €	1.790 €	-240 €	-360 €	1.140 €
CUBA									
• Cuba Tours	11	6.050 €	4.060 €	22/01 & **	-	-	-	-	530 €
MEXIQUE									
• Yucatan Tours	12	Tarifs sur demande			4.550 €	2.310 €	-	-	-
ARGENTINE									
• Route 40 Tours	16	9.650 €	6.040 €	03/01 & 27/02	-	-	-	-	890 €
AFRIQUE DU SUD									
• Route 62 Tours en Harley	16	5.990 €	3.800 €	15/02 & 07/11	5.190 €	2.880 €	-300 €	-460 €	1.330 €
• Route 62 en BMW 850 GS Adventure	16	5.890 €	3.800 €	15/02 & 07/11	5.030 €	2.880 €	-300 €	-460 €	1.330 €
AUSTRALIE									
• Australia Tours	18	Tarifs sur demande			6.050 €	1.830 €	Sur demande		1.470 €

** Consultez nous pour d'autres dates de départ éventuelles.

Retrouvez
toutes nos destinations
dont Cuba & nouveautés
sur notre site internet.

QUELQUES UNES DE NOS MOTOS EN LOCATION



LES PLUS GRANDS EVENEMENTS AU MONDE

AVEC UNE PERMANENCE FAITE CHAQUE JOUR DANS LES HOTELS PAR L'UN DE NOS ACCOMPAGNEURS, POUR NE RIEN LOUPER SUR PLACE.



Forfait Paris/Paris, en chambre double :	Bike Week - Daytona Beach - Floride		Bike Week - Sturgis Rally - Dakota du Sud	
	FORMULE N°1-10 JOUR DU 07 AU 16 MARS	F.N°2 16 JOURS DU 01 AU 16 MARS	FORMULE N°1-14 JOUR DU 10 AU 23 AOUT	FORMULE N°2-17 JOUR DU 07 AU 23 AOUT
• Forfait Pilote - Harley Davidson	3.190 €	5.390 €	5.990 €	6.450 €
• Forfait Passager	1.790 €	2.370 €	3.490 €	3.780 €
• Forfait Conducteur - Cat.C4 - Compact Car	2.080.€	2.840 €	4.260 €	4.590 €
• Forfait Conducteur - Cat.I4 - Intermediaire	2.090 €	2.870 €	4.290 €	4.660 €
• Forfait Conducteur - Cat.S4 - Fullsize	2.130 €	2.920 €	4.350 €	4.690 €
• Forfait Conducteur - Cat.IS - Cabriolet	2.260 €	3.090 €	-	-
• Forfait Conducteur - Cat.LW/LX -SUV/Van	2.270 €	3.160 €	4.600 €	4.690 €
• Réduction Chambre Triple (deux lits doubles)	-160 €	-320 €	-310 €	-350 €
• Réduction Chambre Quadruple (deux lits doubles)	-250 €	-490 €	-470 €	-540 €
• Supplément Chambre Individuelle	700 €	1.340 €	1.270 €	1.460 €

L'INFORMATION NOTRE PRINCIPALE MISSION

La mission de nos guides/accompagnateurs professionnels en Amérique du Nord & Afrique du Sud:

- ◇ Il voyagera avec vous ou vous accueillera à l'aéroport d'arrivée,
- ◇ Il assurera tous les transferts,
- ◇ Il transportera vos bagages dans son van équipé d'une glacière (avec de l'eau fraîche tout au long du voyage),
- ◇ Il organisera vos déjeuners et soirées, selon vos besoins, en vous conseillant les meilleurs restaurants en fonction de votre budget
- ◇ Il vous guidera tout au long du circuit et vous recommandera les sites à ne pas louper,
- ◇ Il gèrera toutes les démarches logistiques pour vous, vous assistera en cas besoin, et surtout,
- ◇ Il veillera au bon déroulement du séjour et s'assurera que ce voyage reste inoubliable.



CONDITIONS DE LOCATION MOTO USA ET CANADA (Modifiables sans préavis)

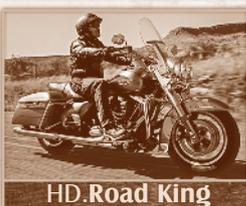
- ◇ **Minimum de location :** 3 jours par tranche de 24h
- ◇ **Age minimum du conducteur :** 21 ans
- ◇ **Permis de conduire :** Permis A (plus de 35 kW) valide est obligatoire et suffisant. Le permis de conduire international ne se substitue en aucun cas au permis de conduire national. Permis de conduire et carte bancaire doivent être au même nom et prénom du pilote principal.
- ◇ **Caution & Franchise :** franchise de 2.000\$ en cas de dommages causés à la moto et 3.000\$ en cas de vol pour la VIP ou 1.000\$ avec la VIP-ZERO, empreinte bancaire de 750\$ avec VIP ou 100\$ avec VIP-ZERO, par carte bancaire internationale. Cette caution ne sera pas débitée et levée si la moto est rendue en parfait état de marche.
- ◇ **Prise en charge de la moto :** les stations sont généralement proches de l'aéroport principal de chaque ville (quelques exceptions : Denver, Las Vegas, San Francisco et New Orleans). Les prises en charge en station ont généralement lieu à partir 9h, sauf Albuquerque et Chicago 10h. Les stations sont ouvertes de 9h à 16h sauf jours

fériés (ouvert du mardi au samedi pour Albuquerque).

- ◇ **Retour de la moto :** la location se fait par tranche de 24h, le retour se fait uniquement pendant les heures ouvrables. Tout dépassement d'horaire sera facturé.
- ◇ **Les jours non utilisés ne sont pas remboursables.** Et des frais d'abandon « One Way Fee » seront appliqués si la moto n'est pas rendue au même centre de location que la prise.
- ◇ **Equipements :** des casques américains sont disponibles au centre de location, nous vous conseillons cependant de prendre les vôtres. L'antivol est également fourni sur place. Des consignes sont prévues en station, sans frais, pour laisser votre excédent de bagages, si besoin.
- ◇ **Modèle :** notre centre de location s'efforce de fournir le modèle réservé mais pourra éventuellement remettre une moto de modèle similaire en cas de force majeure.
- ◇ **Essence :** la moto doit être restituée avec le plein d'essence sous peine de se voir facturer un plein forfaitaire.

INFORMATIONS :

- ◇ **Le passager (co-rider) peut conduire la moto** avec un supplément de 10€ / jour de location (et sur présentation d'un permis de conduire valable, inclus avec la VIP-ZERO),
- ◇ Tous ces circuits peuvent se faire en Harley-Davidson (sauf Argentine BMW uniquement & Canada sur demande) et dans certaines villes U.S en Honda, BMW (avec supplément de 25 € / jour sur demande uniquement).
- ◇ **Restrictions de circulation :** Les routes non goudronnées, les plages et le hors piste. Il est déconseillé de traverser la Vallée de la Mort en août, en raison des très fortes chaleurs. Accès au Mexique interdit sans autorisation écrite préalable.



HD.Road King



HD.Electra Glide



HD.Tri Glide



BMW.RT1200 R



BMW.R1200GS

CONTACTEZ-NOUS
01.47.46.09.58
ou sur
info@amtpromotion.fr

AUTRES MODELES

CONDITIONS TARIFAIRES AMERIQUE DU NORD (TOUTES FORMULES)

CES PRIX COMPRENNENT :

- ◆ Le transport aérien international en classe économique, au départ de Paris, sur vols réguliers des compagnies Air France/Delta Airlines, American Airlines/British Airways ou United Airlines/Lufthansa ainsi que la taxe d'aéroport de 114 € et la surcharge YQ (hausse carburant) de 256 €,
- ◆ Le logement dans les hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, les taxes et services hôteliers,
- ◆ Les petits-déjeuners continentaux, offerts par la plupart des hôtels,
- ◆ Formule Mototour (USA & Canadian Dream Tour): la mise à disposition d'une Harley-Davidson en kilométrage illimité, toutes les taxes (locales & environnementales), l'assurance VIP (franchise de 2000\$ et vol 3.000\$) ainsi que la Roadside Assistance (assistance avec frais de remorquage illimité) ou VIP-ZERO (plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaisin inclus) sauf Events, les "One-Way Fee" (frais d'abandon de la moto prise dans un autre centre de location) ainsi que la préparation de la moto. Casque américain, antivol et consigne bagages disponible sur place.
- ◆ Formule Mototour pour le Canada, franchise de 3.200 CAD (sauf Canadian 2.000\$).
- ◆ Formule "Autotour" : la mise à disposition d'un véhicule de votre choix, en "Fully Inclusive" incluant le kilométrage illimité, les assurances : CDW, EP (sauf Canada franchise de 1500\$), toutes les taxes (locales, aéroport et surcharges), pris et rendu à l'aéroport d'arrivée.
- ◆ Formule "Accompagnée" : les services sur place d'un guide/accompagnateur professionnel bilingue pour la logistique et l'assistance, en van, équipé d'une glacière, pour le transport des bagages et la traduction.
- ◆ Un carnet de voyage : pochette de voyage avec informations pratiques, guide touristique "Souvenir" (sauf Events & Voyage Sur Mesure) et pour la Route 66 : le guide du Petit Futé, étiquettes de bagage, etc.

CES PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- ◆ Les repas (sauf petit déjeuner offerts par les hôtels), boissons et frais de nature personnelle
- ◆ Supplément chambre individuelle,
- ◆ Supp. "Haute saison" aérien (juillet/août, mi-décembre) sauf "Events Sturgis Rally" : 390€/pers.
- ◆ Supp. "haute saison" location moto (août/Sept) sauf Québec & Grandeur Nature & Sturgis Rally : 12 €/jour de location,
- ◆ Supp. "haute saison" location auto (juillet/août/ sauf Floride & mi-déc) : 17 €/Jour.
- ◆ Supp. "haute saison" location auto en Floride (avril & décembre) : 17€/jour,
- ◆ Supp. "haute saison" location auto (juillet/août pour le Canada) : 25 €/jour,
- ◆ Supp. "Route du Blues Tours", "Magie du Sud Tours" ou "Hart Of Dixie Tours" :
 - ⇒ sup. hébergement New Orleans (pendant Carnaval, du 16 au 19/04, du 23/04 au 03/05, 31/07 au 02/08) : 160 € par personne
 - ⇒ Supp. hébergement Memphis & Clarksdale festival : 70 € par personne
- ◆ Franchise éventuelle, essence, parkings et péages éventuels, traversée ferry (Pacific Coast Tours), ainsi que les visites éventuelles,
- ◆ Resort fee à Las Vegas : (en moyenne 45\$ / nuit et par chambre) à régler sur place
- ◆ Formule "Autotour" : One-Way Fee (frais d'abandon du véhicule rendu dans une autre ville, à régler sur place).
- ◆ Les Assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (en cas de règlement par carte "Visa Premier" ou "Mastercard Gold", nous vous conseillons vivement de revoir auprès de votre banque) :
 - ⇒ Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage,
 - ⇒ Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage,
 - ⇒ Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage.

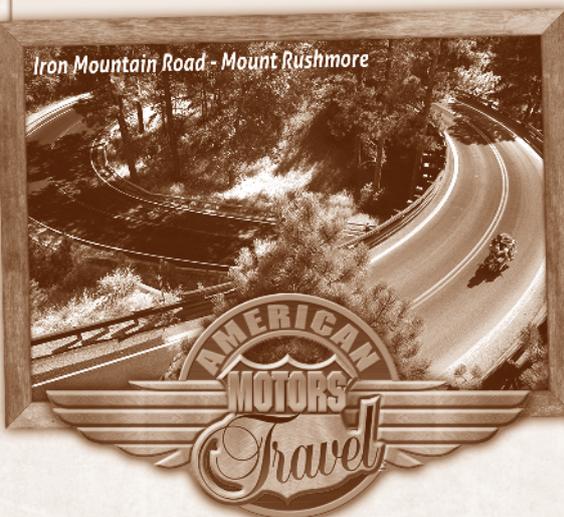
LES OPTIONS (facultatives) AMERIQUE DU NORD (modifiables sans préavis) :

- ◆ Auto : Location d'un GPS (auto/moto) : 15€/jour¹,
- ◆ Auto : Conducteur ou pilote additionnel (auto/moto sauf avec VIP-ZERO) : 10€/jour¹,
- ◆ Moto : L'assurance VIP-ZERO (plus de franchise sauf vol 1.000\$, frais de crevaisin inclus, empreinte bancaire de 100\$) : 10€/jour¹,
- ◆ Moto : L'assurance SLI (responsabilité civile du conducteur à hauteur de 300.000\$ sauf départ Boston, Mexique, Est Canada, Afrique du Sud & Australie) : 15€/jour¹,

- ◆ Moto : L'assurance SLI (responsabilité civile du conducteur à hauteur de 1.000.000\$, non disponible à Boston, Est Canada, Mexique, Afrique du Sud & Australie) : 25€/jour¹.
- ◆ Moto : Roadside Assistance (assistance avec frais de remorquage illimité, valable U.S.A uniquement) : 10€/ jour¹.
- ◆ Moto : Supp. HD Electra Glide (USA et départ Vancouver uniquement) : 10€/ jour¹.
- ◆ Moto : Supp. Modèle Moto Garanti sauf BMW/Honda et départ Boston/NYC) : 100€/moto.
- ◆ Moto : Supp. BMW/Goldwing (sur demande uniquement, U.S.A, Canadian Dream T.) : 25€/j¹.
- ◆ Survol en hélicoptère du Grand Canyon : 190 €/personne
- ◆ Antelope Canyon à Page (1h30 environ) : 60 €/personne.
- ◆ Alcatraz à San Francisco (comptez au minimum une visite de 3-4h) : 45€/personne.

Nous pouvons également organiser (sur demande) d'autres activités. Contactez nous dès à présent pour de plus amples informations.

1 : par jour de location



CONDITIONS AUTRES DESTINATIONS (AMERIQUE LATINE, AFRIQUE DU SUD & AUSTRALIE)

CES PRIX COMPRENNENT :

- ◆ Le transport aérien international en classe économique, au départ de Paris, sur vols réguliers des compagnies American Airlines, Air France, Delta Airlines, British Airways, Aerolíneas Argentinas, Iberia etc., ainsi que la taxe d'aéroport et la surcharge YQ (hausse carburant) sauf pour Australia Tours,
- ◆ Le logement dans les hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, les taxes et services hôteliers,
- ◆ La demi-pension (petits déjeuners et diners) pour la Route 40 (Argentine), Route 62 (Afrique du Sud) et Yucatan Tours (Mexique),
- ◆ Pension complète pour le Cuba Tours,
- ◆ Yucatan Tours : entrées aux sites archéologiques d'Ekbalam, Chichen Itza, Uxmal, Calakmul et Tulum, ainsi que la traversée en ferry pour Playa del Carmel,
- ◆ Route 62 Tours : un déjeuner à la ferme d'autruches et un safari en 4x4 à l'Addo Elephant National Parc avec déjeuner buffet (en formule accompagnée uniquement),
- ◆ Australia Tours : Undara Experience comprenant petits déjeuners de style "Bush Breakfast", le déjeuner et le dîner le jour d'arrivée, nuit dans un ancien wagon de train, une visite guidée au coucher du soleil et un tour guidé Archway Explorer le lendemain matin.
- ◆ Pour l'Argentine : autorisation douane, essence, péage, ferry.
- ◆ La mise à disposition d'une Harley-Davidson (BMW pour l'Argentine & l'Afrique du Sud) en kilométrage illimité, toutes les taxes (locales & environnementales), franchise de 4.000 US\$ pour l'Argentine, 10.000 ZAR ou 20.000 ZAR (selon modèle Harley) et 25.000 ZAR (BMW F850GS Adventure), pour l'Afrique du Sud, 2.000\$ pour le Mexique (sauf changement du loueur, cf site internet) et 2.000\$ pour l'Australie ainsi

que l'assurance responsabilité civile (pour l'Argentine uniquement) la préparation de la moto et les éventuels frais d'abandon.

- ◆ Formule "Accompagnée" : Tous les transferts, les services sur place d'un guide/accompagnateur professionnel bilingue (polyglotte pour l'Argentine), pour la logistique, le transport de vos bagages et l'assistance.
- ◆ Un carnet de voyage : pochette de voyage avec informations pratiques, guide touristique, étiquettes de bagage, etc

CES PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- ◆ Les repas (sauf demi-pension pour l'Argentine, l'Afrique du Sud et le Mexique) ainsi que les boissons alcoolisées, pourboires,
- ◆ Supplément chambre individuelle,
- ◆ Supplément "Yucatan Tours" haute saison (avril, juillet-août et fin décembre) et "Australia Tours" (déc-janv, pâques & festival Byron Bay et autre events) : à partir de 350€/pers,
- ◆ L'essence (sauf Argentine), parkings et péages éventuels (sauf Argentine) et globalement tout ce qui n'est pas inscrit dans "nos prix comprennent",
- ◆ Les Assurances : annulation, bagages, rapatriement nt, maladie et frais médicaux (en cas de règlement par carte "Visa Premier" ou "Mastercard Gold", nous vous conseillons vivement de revoir auprès de votre banque) :
 - ⇒ Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage,
 - ⇒ Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage,
 - ⇒ Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage.

VOYAGES EN AUTO-FORMULE "AUTOTOUR"

EN INDIVIDUEL, FAMILLE OU/ET AMI,
SANS ACCOMPAGNATEUR ET A LA DATE DE VOTRE CHOIX



Forfait Paris/Paris, en chambre double : ETAT UNIS	N/Jrs	Forfait Conducteur en Catégorie ** :					Passager	Réductions		Supp. Individuelle
		C4	I4	S4	LX & LW	IS		3 Pers.	4 Pers.	
• Jackpot Tours	10	2.120 €	2.140 €	2.170 €	2.330 €	2.340 €	1.690 €	-130 €	-200 €	670 €
• The Big Circle Tours	13	2.580 €	2.610 €	2.650 €	2.890 €	2.910 €	1.990 €	-200 €	-300 €	970 €
• Indian Tours	14	2.580 €	2.610 €	2.650 €	2.920 €	2.940 €	1.940 €	-130 €	-230 €	910 €
• California Tours	12	2.360 €	2.390 €	2.430 €	2.570 €	2.630 €	1.860 €	-180 €	-270 €	880 €
• Western Tours	15	2.690 €	2.730 €	2.790 €	2.980 €	3.060 €	2.050 €	-210 €	-320 €	1.050 €
• American Dream Tours	18	3.020 €	3.060 €	3.120 €	3.340 €	3.420 €	2.320 €	-270 €	-420 €	1.340 €
• Best of the West Tours (New)	19	3.280 €	3.320 €	3.380 €	3.620 €	3.710 €	2.530 €	-330 €	-500 €	1.560 €
• Pacific Coast Tours	17	3.010 €	3.050 €	3.090 €	3.290 €	3.380 €	2.360 €	-300 €	-450 €	1.410 €
• Far West Tours	15	2.790 €	2.840 €	2.890 €	3.190 €	3.190 €	2.090 €	-240 €	-370 €	1.170 €
• Rocky Mountain Tours (New)	17	3.230 €	3.270 €	3.320 €	3.620 €	3.640 €	2.540 €	-350 €	-530 €	1.630 €
• Colorado Tours	14	2.970 €	2.990 €	3.050 €	3.320 €	3.340 €	2.330 €	-300 €	-460 €	1.410 €
• Route du Blues Tours	15	2.690 €	2.740 €	2.780 €	3.090 €	-	1.990 €	-220 €	-330 €	1.080 €
• Magie du Sud Tours	13	2.470 €	2.490 €	2.540 €	2.790 €	2.790 €	1.890 €	-200 €	-300 €	960 €
• Route 66 Tours	16	2.870 €	2.970 €	3.090 €	3.460 €	-	1.890 €	-170 €	-270 €	920 €
• Route 66 & Parcs Nationaux Tours	17	3.160 €	3.250 €	3.390 €	3.790 €	-	2.090 €	-220 €	-340 €	1.120 €
• Florida Tours	10	1.990 €	1.990 €	2.040 €	2.150 €	2.190 €	1.590 €	-140 €	-220 €	720 €
• Heart Of Dixie Tours	15	2.580 €	2.620 €	2.660 €	2.960 €	-	1.880 €	-210 €	-320 €	1.030 €
• Nouveau Monde Tours	17	3.370 €	3.390 €	3.490 €	3.970 €	-	2.230 €	-310 €	-460 €	1.450 €
• New England Tours	12	2.560 €	2.590 €	2.630 €	2.860 €	-	2.040 €	-250 €	-380 €	1.160 €
CANADA										
• Québec Tours	11	1.960 €	2.000 €	2.030 €	2.220 €	-	1.460 €	-180 €	-270 €	830 €
• Grandeur Nature Tours	15	2.520 €	2.610 €	2.630 €	2.940 €	-	1.790 €	-240 €	-360 €	1.140 €
• Canadian Dream Tours	12	2.260 €	2.320 €	2.340 €	2.620 €	-	1.690 €	-230 €	-350 €	1.090 €
MEXIQUE										
• Yucatan Tours	12	2.560 €	2.580 €	2.600 €	3.320 €	**	2.310 €	-	-	-
AFRIQUE DU SUD										
• Route 62 Tours en SUV (4x4)	16	**	**	**	3.910 €	**	2.880 €	-300 €	-460 €	1.330 €
AUSTRALIE										
• Australia Tours	18	**	**	**	3.990 €	**	1.830 €	Sur demande		1.470 €
• Extension Melbourne & Great Ocean Rd	05	**	**	**	1.200 €	**	860 €	Sur demande		430 €

** d'autres catégories peuvent être disponibles sur demande. Contactez-nous !

CONDITIONS DE LOCATION AUTO

(Modifiables sans préavis)

- Age minimum du conducteur : 25 ans
- Formule Alamo "Fully Inclusive" incluant les assurances CDW & EP et toutes les taxes aux USA, Canada (franchise de 1500 CAD) & Mexique (cf programme).
- Vous devez posséder un permis de conduire français depuis plus de 2 ans et un permis international pour l'Afrique du sud & l'Australie. Le permis de conduire international ne se substitue en aucun cas au permis de conduire national. Permis de conduire et carte bancaire doivent être au même nom et prénom, du conducteur principal.
- Caution : présentation obligatoire d'une carte bancaire internationale au nom et prénom du conducteur principal. Une empreinte bancaire forfaitaire sera faite le jour même et levée le jour de la remise du véhicule. **Note** : dans tous les cas, sachez que le montant correspondant à l'estimation des charges à régler sur place (non incluses dans votre bon d'échange exemple, frais d'abandon « one way fee », seront débitées ou encaissées le jour même de la prise en charge de la voiture.
- Durée minimum de location : un jour soit 24h. Les tarifs sont appliqués par tranche de 24h à compter de l'heure de prise en charge du véhicule. Tout dépassement d'horaire sera facturé sur le tarif d'une journée supplémentaire.
- Floride : Véhicule pouvant être équipé d'un boîtier télépéage (en sup.).
- Les jours non utilisés ne sont pas remboursables.

- Voiture** : seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garanti. Les véhicules illustrés ne sont que des exemples : photos non contractuelles. La compagnie de location se réserve le droit de modifier la catégorie de voiture qui aura été confirmée et, dans ce cas, le passager se verra offrir une voiture de catégorie égale ou supérieure (sans supplément) ou bien pourra obtenir le remboursement intégral du montant de la location, sur présentation des coupons non utilisés
- Contraventions** : nous vous recommandons vivement de régler vos éventuelles amendes sur place et ce afin d'éviter d'être débité par la suite par le loueur sur votre carte bancaire. Les majorations réalisées par les stations participantes doublent souvent le prix initial de la contravention.
- Les tarifs et conditions sont applicables aux seules stations participantes. Les allers simples et frais d'abandon (modifiables sans préavis). Les allers simples gratuits: ils doivent être réservés avant le départ ou seront proposés selon la disponibilité à la prise en charge du véhicule en Floride, Californie et entre le Nevada et la Californie et vice-versa (sauf pour un cabriolet, estimation à 399\$). Les allers simples payants: supplément hors taxes à régler sur place. Pour toutes catégories de véhicules (modifiable sans préavis): De 0 à 200 miles = 150\$ - De 201 à 500 miles = 250\$ - De 501 à 1000 miles = 350\$ - Au delà de 1000 miles = 550\$ + taxes.



C4 Compact Car

Nissan Versa ou similaire



I4 Intermediaire

Toyota Corolla ou similaire



S4 Full Size

Chevrolet Impala ou similaire



LW 4 Wheel Drive

Grand Cherokee ou Similaire



LX Mini Van

Dodge Caravan ou Similaire



IS Convertible

Ford Mustang ou similaire

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.



L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Tarifs : Les prix indiqués dans le cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2020 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 26 juillet 2019 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du :

- Dollar Américain : base 1 USD = 0,86€, Dollar Canadien: base 1 CAD = 0,67€, Rand Afrique du Sud : base 1 ZAR = 0,064€, Dollar Australien AUD: base 1 A\$ = 0,63€.
- Ainsi que ceux des tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 60 jours par rapport à la date de départ.

En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers 11h-12h. Les chambres sont prévues avec 1 ou 2 lits maximum (chambre triple ou quadruple, deux lits doubles), aucune garantie sur la taille du lit (King size ou Queen Size).

Formalités : Pour les ressortissants français, pas besoin de visa (ESTA à remplir en ligne pour les USA - 14\$ ou AVE pour le Canada - 7\$), mais vous devez être en possession d'un **passport individuel biométrique**.

- Voiture : âge minimum de 25 ans et permis de conduire de + de 2 ans.
- Moto : vous devez être âgé de plus de 21 ans, et avoir un permis A valide depuis plus de 2 ans (moto + de 35 kw).

Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national et d'une **carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal**.

Annulation/Modification : Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
- De 59 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Prestations non utilisées : Le renoncement à l'une des prestations incluses dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.

Réclamations : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi notre service après vente (par email amt@amtpromotion.fr et envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception) et à défaut d'une réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

Location : Une première expérience à moto est requise pour effectuer un circuit. Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus. La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par tranche de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local.

- Franchise moto:**
- **USA (assurance VIP)** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol.,
 - **Canada** : Franchise de 2.000\$ (VIP) à Vancouver et jusqu'à 3.200 CAD au Québec (moto & motoneige),
 - **Mexique (VIP)** : Franchise de 2.000\$
 - **Afrique du Sud** : Franchise de 20.000 ZAR
 - **Argentine** : Franchise de 4.000\$
 - **Australie** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol. €

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base de 8 motos (16 personnes).

- Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
- Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), au moins 60 jours avant votre départ, nous vous proposerons des alternatives : changer de date, de circuit ou de maintenir ce circuit en formule "Mototour" sans accompagnateur (aux tarifs en vigueur) ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- Dans le cadre d'un groupe constitué, le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur, en cas d'annulation d'un des participants.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES



En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les repas fournis;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5. Le nombre de repas fournis;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes: a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

